

Biodégradabilité des matériaux et environnement.

Ce document explique les durées nécessaires à la nature pour éliminer complètement les matériaux qui composent les objets de notre vie courante. Bien entendu, ces durées constituent une moyenne variable mais qui donne un bon ordre d'idée de la matière utilisée.

Bouteilles verre : 4000 ans



Polystyrène : 1000 ans



Bouteille PET : 100 à 1000 ans



Sachets : 450 ans



Bte conserve : 10 à 100 ans



Canette : 200 à 500 ans



Mouchoir : 3 mois



Mégots : 1 à 5 ans

Tu vois, les objets abandonnés intentionnellement ou non mettent beaucoup de temps avant de disparaître. Notre environnement est de plus en plus pollué !

Aimerais-tu te promener dans cette forêt ?



et dans celle-là ?



et sur cette plage ?



et te baigner à cet endroit ?



Des endroits comme ceux-là, il en existe des milliers dans le monde entier. De cette façon, l'homme ne se contente pas de rendre son environnement moins beau mais en plus, il détruit ses ressources !

En effet, les végétaux et animaux sont affectés par cette pollution...cette tortue a-t-elle demandé qu'un anneau de bouchon de bouteille se coince sur sa carapace étant petite et l'empêche de se développer ?



Celle-ci a-t-elle demandé à croiser la route d'une chaise de jardin en pleine mer, jusqu'à s'y piéger et mourir d'épuisement ?



Cette otarie est morte étouffée par un fil plastique



Problème des sachets plastiques :

Avec leur longue longévité, les sachets plastiques sont extrêmement polluants : une fois que le vent les fait échapper de leur poubelle, les voilà dans une rivière puis dans la mer.



Très ressemblants à un cadavre d'animal, de nombreuses espèces les mangent :



Ce pélican est mort étouffé après avoir mangé 17 sachets plastiques. Peut-être y avait-il un de ceux que tu avais jeté par terre ?

Cette tortue mange-t-elle un poisson mort comme elle le pense ?

Son estomac ne digère pas les matières plastiques. Elle va peut-être mourir.



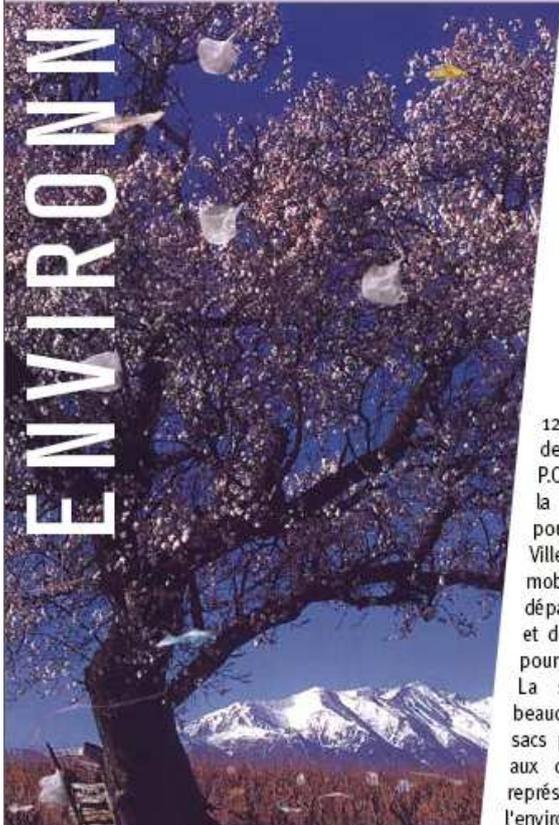
Idem pour cette otarie.



**CHAQUE ANNÉE, 1 MILLION
D'OISEAUX MARINS ET 100000
MAMMIFÈRES MARINS MEURENT
DES SUITES DE L'ABSORPTION DE
SACHETS PLASTIQUES.**

IL FAUT ARRÊTER CE MASSACRE.

Stop au SACcage !



Poussés par la tramontane, 55 millions de sacs plastiques se retrouvent dans la nature.

La grande opération du Sydetom 66 visant à supprimer les sacs plastiques, est soutenue par la Ville de Perpignan et la communauté d'agglomération Perpignan-Méditerranée. Chacun d'entre nous est invité à agir pour l'environnement en utilisant des cabas recyclables, gratuits et échangeables à vie.

120 millions. Chaque année, 120 millions de sacs plastiques sont utilisés dans les P.O. La moitié d'entre eux finissent dans la nature où ils mettent jusqu'à 400 ans pour disparaître. Il est temps de réagir. La Ville et la Communauté d'Agglomération se mobilisent au côté du Sydetom 66 (Syndicat départemental de transport, de traitement et de valorisation des ordures ménagères) pour enfin éradiquer ces déchets.

La société de consommation produit beaucoup (trop) de déchets. Parmi eux, les sacs plastiques, le plus souvent distribués aux caisses des super et hypermarchés, représentent une vraie menace pour l'environnement. Le gouvernement a bien pris conscience, interdisant la commercialisation et la distribution des sacs de caisse des magasins à partir du 1er janvier 2010. Dans le département, la mobilisation a déjà débuté. Le Sydetom 66 et les collectivités locales ont pris les devants en lançant la grande opération "Stop au SACcage!". « Le Sydetom a une vocation environnementale, nous devons donc régler le problème des sacs de caisse qu'on retrouve partout dans la nature », explique Fernand Roig, président du Sydetom 66, « Nous avons voulu réagir et, avec divers partenaires (Adême, Conseil Général), nous avons lancé l'opération d'éradication des sacs plastiques dans les grandes surfaces de plus de 600 m² ».

L'ame fatale contre cette plaie constituée par les sacs plastiques : les cabas réutilisables. 300 000 pièces sont en cours de distribution, la communauté d'agglomération Perpignan-Méditerranée en a commandé plus de la moitié, soit 170 000 cabas qui seront distribués gratuitement dans tous les foyers de l'agglo.

ERADICATION DES SACS PLASTIQUES

Cette grande campagne d'éradication a débuté le 1^{er} février dernier. En effet, depuis cette date, les 64 grandes surfaces partenaires arrêtent progressivement la distribution de leurs sacs de caisse à usage unique. Cette mobilisation générale a, bien sûr, pour vocation de s'étendre à tous les commerces du département, de toutes surfaces, du secteur alimentaire comme non alimentaire. Grâce aux cabas fournis par la Ville et la Communauté d'Agglomération, chacun pourra donc, de manière concrète et active, participer à la sauvegarde de son environnement direct. Et c'est aujourd'hui que débute la "GUERRE AUX SACS PLASTIQUES". Alors, tous à vos cabas recyclables !

★ Frédérique MICHALAK

LES SACS PLASTIQUE EN CHIFFRES

- 1 seconde** : temps de fabrication
- 20 minutes** : temps d'utilisation
- 12** : nombre de sacs consommés par une famille de 4 personnes à chaque approvisionnement
- 400 ans** : temps de biodégradation dans la nature
- 60%** : part des sacs plastiques ni recyclés ni incinérés

DANS LES P.O. :

- 120 millions** : nombre de sacs distribués
- 600 tonnes** : quantité de déchets plastiques à éliminer
- 55 millions** : nombre de sacs plastiques dans notre nature

Renseignements

SYDETOM 66. NATUROPOLE, BÂT 1,
3 BOULEVARD DE CLAIRFONT - 66351 TOULOUGES CEDEX.
TÉL : 04 68 57 36 15.
E-mail : anne.cazals@sydetom66.com

TRI SÉLECTIF DES CARTONS

Afin de réduire la quantité de déchets produite sur les marchés, Montpellier Agglomération met en place le tri sélectif des cartons des commerçants. Collectés séparément, ils pourront ainsi rejoindre une filière de recyclage. L'Agglomération assurera, une fois les marchandises sorties des cartons, une collecte supplémentaire sur chaque marché. Cette opération a débuté sur les marchés de la Comédie, des Arceaux et de Lattes respectivement les 13, 14 et 15 octobre derniers et sera rapidement étendue à l'ensemble des marchés de l'Agglomération.

POUR RÉDUIRE NOS DÉCHETS CONTINUONS À NOUS MOBILISER

En comparant la production et la valorisation des déchets dans l'Agglomération de janvier/septembre 2006 avec la même période en 2005, la production d'ordures ménagères (poubelles bleues ou grises) diminue et les quantités de déchets valorisés augmentent.

-2%

LES TONNAGES D'ORDURES MÉNAGÈRES PRODUITS DIMINUENT

LES TONNAGES DE DÉCHETS RECYCLABLES COLLECTÉS AUGMENTENT :

- +8,7% pour les déchets recyclables
- +6,3% pour le verre et les papiers collectés en colonnes
- En septembre, 433 tonnes de bois ont été collectées dans les Points Propreté.
- Entre le 10 juillet et le 15 octobre, la collecte des bars et restaurants dans le centre ville de Montpellier a permis de recycler près de 40 tonnes de verre.
- La 1^{re} collecte en sac effectuée dans l'Écusson a permis de collecter 2,7 tonnes de déchets recyclables.

environnement L'AGGLO OFFRE DES SACS BIO SUR LES MARCHÉS !

Les commerçants des marchés se mettent au vert en participant à la protection de notre environnement.



Nicole Moschetti-Stamm, Vice-présidente de l'Agglomération déléguée à l'environnement sur le marché de la Comédie le 13 octobre dernier, distribue des sacs recyclables aux commerçants.

Dans le cadre de la semaine nationale de la réduction des déchets, Montpellier Agglomération a organisé, du 9 au 15 octobre, une semaine de distribution de sacs biofragmentables (dégradables en 12 mois en moyenne) sur les marchés de l'Agglomération. Depuis le 9 octobre, les 1200

commerçants des Halles et Marchés de Montpellier, pour la réduction et l'amélioration du tri des déchets des petits et moyens commerçants. Les premières actions se traduisent par la distribution de 2,4 millions de sacs bio et la mise en place du tri sélectif des cartons des commerçants des marchés. Avec cette opération,

«Les commerçants sont très satisfaits de cette opération et souhaitent désormais acheter des sacs bio, bien moins chers que les poches traditionnelles».

Jean-Pierre Touchat,
Président du Syndicat des commerçants des Halles et Marchés de Montpellier

commerçants des 40 marchés de l'Agglomération ont distribué des sacs bio. En effet, une nouvelle charte a été signée entre Montpellier Agglomération, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Montpel-

lier et le Syndicat des Commerçants des Halles et Marchés de Montpellier, pour la réduction et l'amélioration du tri des déchets des petits et moyens commerçants. Les premières actions se traduisent par la distribution de 2,4 millions de sacs bio et la mise en place du tri sélectif des cartons des commerçants des marchés. Avec cette opération,

les commerçants des marchés sont sensibilisés à la protection de l'environnement. Jetés dans la nature, les sacs plastique mettent en moyenne 400 ans pour se dégrader. Pour cette raison, en 2010, la commercialisation et la distribution de sacs et d'emballages en plastique non biodégradables seront interdits en France. Montpellier Agglomération anticipe ce projet de loi en sensibilisant, dès aujourd'hui, les habitants et les commerçants de l'Agglomération à la nécessité d'adapter leurs habitudes de consommation et d'achat. Les commerçants pourront, une fois le stock de sacs plastique biofragmentables écoulé, commander leurs propres sacs bio. «En contact direct avec les clients, les commerçants sont un des premiers relais d'information et de sensibilisation à la protection de notre environnement», déclare Nicole Moschetti-Stamm, Vice-présidente de Montpellier Agglomération, déléguée à l'Environnement. Cette opération représente un investissement de 28 890 €, financés à 90% par Montpellier Agglomération et à 10% par le Syndicat des Commerçants des Halles et Marchés de Montpellier. ♦

CHIFFRES

- 2,4 millions de sacs distribués
- 1200 commerçants impliqués
- 40 marchés des 31 communes de l'Agglomération
- 400 000 habitants concernés
- 12 mois, c'est la durée de dégradation d'un sac biofragmentable, contre 400 ans pour un sac plastique traditionnel

La plaquette complète (doc pdf):

http://www.montpellier-agglo.com/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?CODE_FICHER=1160988899137&ID_FICHE=10541

2010 → interdiction totale des sacs plastiques en France ! Enfin ! Priorité donnée aux sacs réutilisables.

L'initiative de l'agglomération de distribuer des sacs biodégradables semble bonne mais n'est-ce pas donner encore aux gens une raison de jeter leurs sachets par terre et sans état d'âme ? Les sacs en question sont biodégradables en 12 mois ! Ils ont ainsi le temps d'aller loin.

Et

puis d'après le site <http://www.vie-publique.fr/actualite/alaune/environnement-prevenir-production-dechets.html>, « Prévenir la production de déchets, telle est l'une des priorités de la politique des déchets rappelée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) dans un communiqué de presse en date du 14 octobre 2005. Réagissant à l'adoption en première lecture à l'Assemblée nationale d'un amendement interdisant les sacs ou emballages plastiques non biodégradables, à partir du 1er janvier 2010, l'ADEME rappelle que la priorité doit être donnée selon elle à l'usage "de sacs cabas réutilisables" et non aux sacs jetables même biodégradables. L'ADEME explique en effet que même les biomatériaux ont un impact sur l'environnement et qu'ils ne devront pas être abandonnés dans la nature. »

Pour clore ce document, un conseil :

La prochaine fois que tu dois jeter un emballage plastique, garde le dans ta poche, attends de trouver une poubelle et referme le couvercle pour ne pas que les déchets s'envolent ! Sinon pense que ton morceau de plastique va peut être faire le tour du monde avant de tuer un animal marin. Ce serait bien dommage, ils ne sont pas plus inutiles sur Terre que les humains et constituent au contraire de précieuses ressources.